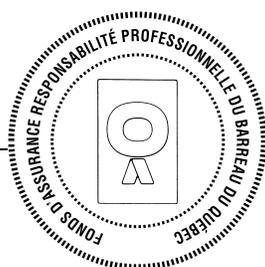


Rapport annuel 2000

**Fonds d'assurance
responsabilité professionnelle
du Barreau du Québec**

depuis 1988



Notre mission

Le Fonds, à but non lucratif, administre l'assurance responsabilité professionnelle obligatoire des membres non exemptés du Barreau du Québec, afin de leur procurer à long terme, une sécurité financière et un service de qualité supérieure au meilleur prix, en vue de l'intérêt du public.

Table des matières

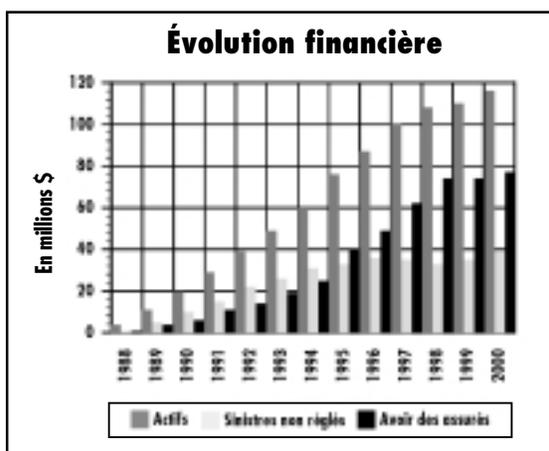
Rapport annuel du conseil d'administration au Conseil général du Barreau du Québec	i
États financiers	iii
Certificat de l'actuaire	xvii
Le conseil d'administration	xix
Les administrateurs	xix
Les comités	xix
La Direction générale	xx
Le Service des sinistres	xx
Le Service juridique	xx
Le Service de prévention	xx
Le Service des finances et administratif	xx

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC

Il nous est agréable de présenter au Conseil général les résultats du treizième exercice du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle terminé le 31 décembre 2000.

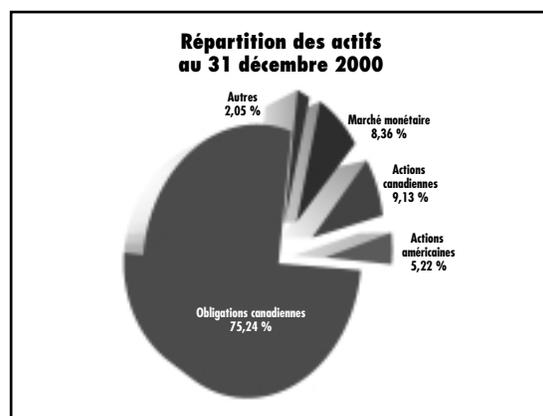
Le programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui procurait aux assurés du Fonds en l'an 2000 une **garantie de cinq millions de dollars par sinistre, sans prime ni franchise**, a coûté 8,4 millions \$ (7,7 millions \$ en 1999). Des développements imprévisibles survenus au cours de l'année dans des litiges non encore réglés à la fin de l'an dernier constituent l'essentiel de cette augmentation de dépense.

De nouveau, ce sont exclusivement les revenus de placement qui ont défrayé en totalité le coût de fonctionnement du Fonds. De surcroît, ils lui ont permis de dégager un excédent d'exploitation de 2,8 millions \$ pour l'année.



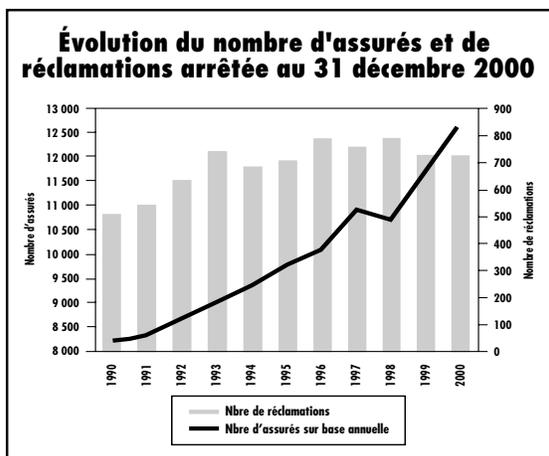
Investis de façon judicieuse pour profiter des opportunités du marché sans trop en subir les aléas, les actifs financiers du Fonds ont généré

des revenus plus importants que prévus. Les revenus des placements sont ainsi passés de 7,7 millions \$ en 1999 à 11,2 millions \$ en 2000, une hausse de 45 %. Plus particulièrement, les gains sur disposition de titres ont augmenté de 1,7 millions \$ à 5,1 millions \$, alors que les intérêts et dividendes gagnés demeuraient stables à 6 millions \$.



Sur la base de la valeur marchande, le rendement global des placements du Fonds a été, en 2000, de 10,71 % comparativement à 5,02 % en 1999. Les obligations canadiennes, lesquelles comptent pour 75 % du portefeuille du Fonds, ont donné un rendement au diapason d'un marché favorable, alors que les titres d'équité ont globalement excédé les indices.

Au 31 décembre 2000, 13 016 membres du Barreau du Québec étaient assurés par le Fonds (12 161 en 1999). Malgré cette augmentation de 7 % du nombre d'assurés en 2000, le nombre de nouveaux avis de réclamation est demeuré stable à 727, et à la fin de l'année, on comptait 912 sinistres non réglés (1 010 à la fin de 1999).



Les efforts importants des dernières années destinés à accélérer davantage le traitement des dossiers de sinistres ont donné les effets escomptés, permettant de réduire, de soixante à trente-six mois, le temps requis pour régler près de 95 % des dossiers après l'avis initial de sinistre. Cette performance excellente dans le contexte particulier de la responsabilité professionnelle des avocats a permis de couper près de 50 % des frais moyens par dossier. Nous croyons qu'il s'agit là de gains durables et pensons que le public et nos assurés s'en trouvent mieux protégés et mieux servis.

En l'an 2000, le Fonds a poursuivi résolument ses activités de prévention en vue de réduire la fréquence, la sévérité et le coût des sinistres. Des communications techniques fréquentes avec les assurés, des mises en garde continues sur le site Internet du Barreau, des conférences, des cours, des bulletins trimes-

triels et un guide détaillé ont été présentés aux membres assurés qui les ont accueillis favorablement.

Depuis sa mise sur pied en 1988, le Fonds a pris l'initiative des améliorations de garanties pour continuer à bien répondre aux besoins évolutifs de la profession. Nous sommes à nouveau aujourd'hui interpellés, cette fois par les orientations de la profession relatives à l'exercice interjuridictionnel, aux rôles non traditionnels de conseillers d'affaires et autres, à la multidisciplinarité et à l'exercice du droit au sein de sociétés à responsabilité limitée et de sociétés par actions.

À l'œuvre depuis plusieurs mois déjà sur la dimension assurance responsabilité professionnelle de ces nouveaux enjeux, le Fonds continuera à jouer activement son rôle consultatif auprès du Barreau, pour maintenir à long terme une garantie et un service de qualité supérieure au meilleur prix possible que seul un Fonds financièrement fort peut offrir.

Au cours de cette année, le conseil d'administration a tenu quatre assemblées, auxquelles se sont ajoutées quinze réunions de comités.

Enfin, nous remercions les administrateurs et les collaborateurs du Fonds, ainsi que le personnel pour ce qu'ils ont accompli avec compétence et dévouement. Les réalisations du Fonds au cours de l'année écoulée et depuis plus d'une décennie n'auraient pas été possibles sans la loyauté de ces personnes envers notre mission et sans leur détermination à servir.

Le président du conseil d'administration,

Paul H. Brochu

Le directeur général,

René Langlois

**Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle du Barreau du
Québec**

États financiers
31 décembre 2000

Le 26 janvier 2001

Rapport des vérificateurs

Au Conseil général du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec** au 31 décembre 2000 et les états des résultats et excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les états financiers au 31 décembre 1999 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 27 janvier 2000.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

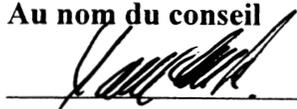
Bilan

Au 31 décembre 2000

	2000	1999
	\$	\$
Actif		
Encaisse	79 107	767 587
Placements temporaires (note 4)	8 829 678	2 421 083
Placements (note 4)	96 758 229	99 702 573
Revenus de placement à recevoir	1 160 946	1 086 812
Autres sommes à recevoir	1 043 393	377 891
Somme à recevoir des réassureurs	48 512	132 051
Somme à recouvrer des réassureurs pour sinistres non réglés	8 244 163	4 479 376
Franchises à recouvrer des assurés pour sinistres non réglés	235 917	606 664
Immobilisations, moins l'amortissement cumulé (note 5)	68 534	36 150
	<u>116 468 479</u>	<u>109 610 187</u>
Passif		
Créditeurs et charges	370 039	717 904
Somme à payer aux réassureurs	91 203	88 861
Sinistres non réglés (notes 6 et 8)	39 203 686	34 817 356
	<u>39 664 928</u>	<u>35 624 121</u>
Capitaux propres		
Excédent	<u>76 803 551</u>	<u>73 986 066</u>
	<u>116 468 479</u>	<u>109 610 187</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil



administrateur



administrateur

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Résultats et excédent de l'actif sur le passif
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000 \$	1999 \$
Activités d'assurance		
Contributions des assurés émises (note 7)	5 120	19 166
Réassurance	(1 079 557)	(1 124 700)
Contributions des assurés acquises, montant net	(1 074 437)	(1 105 534)
Sinistres et frais de règlement (note 8)	(6 437 899)	(5 799 835)
Frais généraux d'exploitation	(863 829)	(847 691)
Total des sinistres et des frais	(7 301 728)	(6 647 526)
Déficit technique	(8 376 165)	(7 753 060)
Revenus de placements	11 193 615	7 711 871
Autres revenus	35	500
Excédent (déficit) de l'exercice	2 817 485	(40 689)
Excédent au début de l'exercice	73 986 066	74 026 755
Excédent à la fin de l'exercice	76 803 551	73 986 066

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000 \$	1999 \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) de l'exercice	2 817 485	(40 689)
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations	25 619	25 943
Gain (perte) sur l'amortissement des primes et escomptes sur placements	(303 675)	249 494
Gain sur la disposition de placements	(5 126 685)	(1 743 070)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des revenus de placement à recevoir	(74 134)	387 295
Augmentation des contributions des assurés, pénalités, franchises et autres sommes à recevoir	(665 502)	(220 411)
Diminution de la somme à recevoir des réassureurs	83 539	195 087
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges	(347 865)	385 989
Augmentation de la somme à payer aux réassureurs	2 342	16 980
Augmentation (diminution) des sinistres non réglés, déduction faite des sommes à recouvrer des réassureurs et assurés	992 290	(755 815)
	<u>(2 596 586)</u>	<u>(1 499 197)</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(68 803 181)	(72 426 964)
Produit sur la disposition de placements	79 350 914	72 067 760
Acquisitions d'immobilisations	(58 003)	(37 260)
	<u>10 489 730</u>	<u>(396 464)</u>
Variation des espèces et quasi-espèces	7 893 144	(1 895 661)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 015 641	2 911 302
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u>8 908 785</u>	<u>1 015 641</u>
Les espèces et quasi-espèces se composent de :		
Encaisse	79 107	767 587
Placements temporaires (note 4)	8 829 678	248 054
	<u>8 908 785</u>	<u>1 015 641</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2000

1 Constitution et nature des activités

Le Barreau du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (« Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 1^{er} mai 1988 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec.

2 Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages.

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur l'information fournie au titre des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires ayant une échéance de 90 jours et moins.

Placements

Généralités

Les gains et les pertes sur la disposition de placements sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de la juste valeur.

Obligations et titres hypothécaires

Les placements en obligations et titres hypothécaires sont inscrits au coût ajusté de l'amortissement des primes et de l'escompte. Lorsque ceux-ci subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

Actions ordinaires

Les placements en actions ordinaires sont inscrits au prix coûtant. Lorsque ceux-ci subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2000

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans

Sinistres non réglés

Les provisions pour sinistres non réglés comprennent les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Les provisions pour sinistres non réglés sont inscrites sans que soit prise en compte la valeur temporelle de l'argent.

Réassurance

Les contributions et les sinistres sont comptabilisés déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs. Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont comptabilisés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres.

Les sommes à recouvrer des réassureurs sont évaluées de la même façon que le sont les sinistres non réglés.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2000

3 Le rôle de l'actuaire et des vérificateurs

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Inspecteur Général des Institutions Financières. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs ont été nommés par le Conseil général du Barreau du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2000

4 Placements

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la valeur nominale, de la valeur comptable et de la juste valeur des placements.

Échéance	2000		
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Obligations			
Gouvernements			
Échéant dans un an et avant cinq ans	16 300 000	16 931 412	17 319 888
Échéant dans cinq ans et après	22 990 000	25 552 550	26 388 937
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	500 000	590 457	631 110
Échéant dans cinq ans et après	2 521 000	2 562 222	2 811 833
Sociétés canadiennes			
Échéant dans moins d'un an	1 225 000	1 230 036	1 234 063
Échéant dans un an et avant cinq ans	12 845 000	12 854 846	13 050 242
Échéant dans cinq ans et après	19 308 000	19 722 441	20 256 844
	<u>75 689 000</u>	<u>79 443 964</u>	<u>81 692 917</u>
Autres actifs			
Fonds indiciel			
Titre hypothécaire échéant dans cinq ans et après	-	5 509 264	4 851 488
	<u>2 176 000</u>	<u>2 160 550</u>	<u>2 208 923</u>
	<u>2 176 000</u>	<u>7 669 814</u>	<u>7 060 411</u>
Actions ordinaires et privilégiées			
	-	9 644 451	10 031 294
	-	<u>96 758 229</u>	<u>98 784 622</u>
Placements temporaires			
Bons du Trésor			
Échéant dans 90 jours et moins	8 250 000	8 129 678	8 129 678
Échéant dans plus de 90 jours	-	-	-
Placements à terme Banque Toronto-Dominion échéant dans 90 jours et moins			
	<u>700 000</u>	<u>700 000</u>	<u>700 000</u>
	<u>8 950 000</u>	<u>8 829 678</u>	<u>8 829 678</u>
		<u>105 587 907</u>	<u>107 614 300</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2000

Échéance	1999		
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Obligations			
Gouvernements			
Échéant dans un an et avant cinq ans	22 400 000	23 552 490	23 414 196
Échéant dans cinq ans et après	25 940 000	28 786 350	27 766 025
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans un an et avant cinq ans	500 000	613 854	632 585
Échéant dans cinq ans et après	1 375 000	1 377 002	1 502 726
Sociétés canadiennes			
Échéant dans moins d'un an	2 225 000	2 263 138	2 253 828
Échéant dans un an et avant cinq ans	7 425 000	7 439 393	7 324 703
Échéant dans cinq ans et après	11 185 000	11 411 066	11 302 477
	<u>71 050 000</u>	<u>75 443 293</u>	<u>74 196 540</u>
Autres actifs			
Fonds indiciel			
Titre hypothécaire échéant dans cinq ans et après	-	5 620 320	6 101 270
	600 000	600 000	588 876
	<u>600 000</u>	<u>6 220 320</u>	<u>6 690 146</u>
Actions ordinaires et privilégiées			
	-	18 038 960	21 113 848
	-	<u>99 702 573</u>	<u>102 000 534</u>
Placements temporaires			
Bons du Trésor			
Échéant dans 90 jours et moins	250 000	248 054	248 054
Échéant dans plus de 90 jours	2 200 000	2 173 029	2 173 029
	<u>2 450 000</u>	<u>2 421 083</u>	<u>2 421 083</u>
		<u>102 123 656</u>	<u>104 421 617</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2000

Intérêts	Intérêt recevable base	2000		1999	
		Taux d'intérêt réel	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt réel	Taux d'intérêt nominal
Gouvernements		5,282 à 8,579	5,00 à 12,00	4,81 à 8,58	5,00 à 12,00
Administrations publiques et municipales canadiennes	Semi-annuelle ou annuelle	6,11 à 8,77	6,00 à 13,40	6,11 à 8,77	6,00 à 13,40
Sociétés canadiennes	Semi-annuelle ou annuelle	5,345 à 9,677	5,34 à 13,25	5,35 à 8,85	5,40 à 12,20
Bons du Trésor	Échéance	5,518 à 5,78	-	4,76 à 4,88	-

Les actions ordinaires n'ont pas d'échéance fixe et ne sont généralement pas exposées aux risques du taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à un gestionnaire. Ce gestionnaire est soumis à une politique de placements établie par le conseil d'administration du Fonds d'assurance.

5 Immobilisations

	2000		1999	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	66 202	66 202	-	-
Mobilier et matériel	113 278	87 338	25 940	9 702
Logiciels	206 364	186 706	19 658	3 069
Matériel informatique	192 316	169 380	22 936	23 379
	578 160	509 626	68 534	36 150

Les sinistres ainsi que les frais généraux d'exploitation comprennent la dotation à l'amortissement de 25 619 \$ (25 943 \$ en 1999).

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2000

6 Sinistres non réglés

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle des provisions pour sinistres non réglés à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

La charge pour sinistres à l'état des résultats comprend les frais de règlement.

7 Contributions des assurés

Il a été décidé par le Conseil général du Barreau de Québec d'accorder un congé effectif de contribution à l'assurance pour 2000 et 2001.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2000

8 Sinistres encourus

La continuité dans les provisions pour sinistres et frais de règlement non réglés se détaille comme suit :

	2000 \$	1999 \$
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, au début de l'exercice		
Brut	34 817 356	33 410 265
Réassurance cédée	(4 479 376)	(2 304 414)
Franchises à recouvrer des assurés	(606 664)	(618 720)
	<u>29 731 316</u>	<u>30 487 131</u>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, montant net, au début de l'exercice		
Variation dans la réserve pour sinistres et frais de règlement non réglés		
Provision pour événements de l'exercice	4 302 457	4 673 178
Diminution dans les provisions pour règlement des exercices antérieurs	(3 310 167)	(5 428 993)
	<u>992 290</u>	<u>(755 815)</u>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, montant net, à la fin de l'exercice	30 723 606	29 731 316
Réassurance cédée	8 244 163	4 479 376
Franchises à recouvrer des assurés	235 917	606 664
	<u>39 203 686</u>	<u>34 817 356</u>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, montant brut, à la fin de l'exercice		
Dépenses pour sinistres et frais de règlement engagés		
Débours nets		
Exercice courant	1 247 286	1 199 859
Exercices antérieurs	4 198 323	5 355 791
	<u>5 445 609</u>	<u>6 555 650</u>
Variation dans les provisions pour sinistres et frais de règlement non réglés	992 290	(755 815)
	<u>6 437 899</u>	<u>5 799 835</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2000

9 Réassurance cédée et franchises

Le Fonds d'assurance réduit, par la réassurance, la perte qui est susceptible de survenir en excédent de sa rétention nette sur chaque sinistre.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si les réassureurs ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations; par conséquent, le Fonds d'assurance évalue la situation financière de ses réassureurs en vue de réduire au maximum son risque de subir des pertes importantes découlant de l'insolvabilité des réassureurs. Aucun traité de réassurance ne s'applique aux risques souscrits en 1997. En 1998, la limite de garantie à l'assuré est passée de 1 000 000 \$ à 5 000 000 \$ par sinistre et le fonds a souscrit une réassurance de 3 000 000 \$ en excédent de 2 000 000 \$ par sinistre. En 1999, le fonds a également souscrit à la réassurance de 3 000 000 \$ en excédent de 2 000 000 \$ par sinistre, superposé d'une protection annuelle de 5 000 000 \$ en excédent de ses engagements de 5 000 000 \$. En 2000, la protection par sinistre a été la même qu'en 1999 mais la protection annuelle est passée à 5 000 000 \$ en excédent de ses engagements de 5 100 000 \$.

Les montants portés en déduction des contributions acquises et des sinistres se présentent comme suit:

	2000 \$	1999 \$
Coût de la réassurance	1 079 557	1 124 700
Sinistres cédés recouverts	64 078	294 839

10 Opérations entre apparentés

Le Fonds d'assurance a conclu avec le Barreau du Québec divers contrats concernant le loyer, les services informatiques et d'autres biens et services pour lesquels une somme, totalisant approximativement 286 150 \$, a été facturée au cours de l'exercice (431 500 \$ en 1999). Au 31 décembre, les créiteurs et charges comprennent 12 916 \$ (6 389 \$ en 1999) dus au Barreau du Québec.

Le Fonds d'assurance a également payé, dans le cours normal de ses activités, des honoraires à certains de ses assurés, dont certains honoraires à des cabinets d'avocats liés à des membres du Conseil général du Barreau du Québec.

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre des parties apparentées ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange correspondant au montant qui a été établi et accepté par les parties apparentées.

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 2000 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées. Cependant, le passif a été évalué sans tenir compte de la valeur temporelle de l'argent.

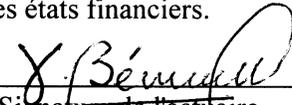
À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	38 968	38 968
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	38 968	38 968
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	8 244	8 244
(5) Autres sommes à recouvrer	236	236
(6) Autres éléments de passif	236	236
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) - (4) - (5) + (6)	30 724	30 724

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut		0
(2) Passif des primes non gagnées net		0
(3) Primes non gagnées brutes	0	
(4) Primes non gagnées nettes	0	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (9) + (5) col. 1 - (2) col. 2		0
(9) Commissions non gagnées	0	0

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.


Signature de l'actuaire

23 janvier 2001
Date de l'opinion

Xavier Bénarosch FCAS, FICA
Nom de l'actuaire en lettres moulées

Le conseil d'administration

Président du conseil

Monsieur Paul H. Brochu (5)
Président du conseil
Groupe Brochu-Lafleur, Lévis

Directeur général

Secrétaire trésorier
Me René Langlois

Les administrateurs

Me Pierre Bornais, c.r. (2, 4, 5)
Avocat, Lévis

Monsieur Yves Charbonneau, f.s.a., f.i.c.a. (2, 4, 6)
Actuaire
Dion, Durrel + Associés inc., Montréal

Monsieur Roger Chiniara (3)
Conseiller financier, Ville Mont-Royal

M. le bâtonnier Jacques Fournier, Associé (1, 4, 6)
Pinsonnault Torralbo Hudon, Montréal

M. le bâtonnier André Gauthier, Associé (2, 5, 6)
Cain Lamarre Casgrain Wells
Membre du réseau *International Advisory Group*, Sept-Îles

Monsieur René G. Jarry (3)
Premier Vice-président exécutif
Financière Banque Nationale, Montréal

M. le bâtonnier Michel Jolin, Associé (1, 5)
Kronström Desjardins, Sainte-Foy

Madame Élane C. Phénix (1, 3)
Présidente
Phénix Capital inc., Montréal

Les comités

- (1) Comité de déontologie
- (2) Comité de la garantie
- (3) Comité de placements
- (4) Comité des ressources humaines
- (5) Comité de stratégie et développement
- (6) Comité de vérification

La Direction générale

Me René Langlois
Directeur général
et secrétaire trésorier

Madame Christiane Potel
Secrétaire du directeur général

Le Service des sinistres

Me Raymond Duquette
Directeur

Me Marie-Josée Belhumeur
Avocate analyste

Me Gaétane Desharnais
Avocate analyste

Me Stéphanie Normand
Avocate analyste

Madame Diane Guindon
Secrétaire

Madame Francine Séguin
Secrétaire

Le Service juridique

Me Bernard Faribault
Directeur

Me Patricia Timmons
Avocate

Madame Mariel Pépin
Secrétaire

Le Service de prévention

Me Marie-Chantal Thouin
Coordonnateur

**Le Service des finances
et administratif**

Madame Anne Hébert, CA
Chef comptable

Madame Lyse Gariépy
Préposée aux services auxiliaires

